

→ Vous avez exercé une activité salariée,
non salariée ou bénévole d'au moins 3 ans* ?

→ Vous désirez la valider par l'obtention d'un diplôme ?

→ Vous souhaitez un accompagnement personnalisé ?



La validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement supérieur agronomique et de paysage



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

* L'article 78 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, précise que cette durée minimale devrait passer de 3 ans à 1 an mais cela ne rentrera en application qu'à la sortie du décret correspondant.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
100%
nature
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

La validation des acquis, de quoi s'agit-il ?

C'est la possibilité pour des personnes ayant une expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole, d'avoir accès à une formation ou de solliciter l'obtention d'un diplôme.

TROIS DISPOSITIFS POUR OBTENIR UN DIPLÔME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

► Ingénieur diplômé par l'État (DPE) :

concerne les personnes exerçant une fonction d'ingénieur depuis au moins 5 ans (dernier décret 30 mars 2011). L'organisation se fait au niveau du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

► Validation d'acquis professionnels :

permet de dispenser des titres requis pour entrer dans une formation. Pour en bénéficier, il faut 2 ou 3 ans de rupture avec la formation initiale (décret 85-906 du 23 août 1985).

► Validation des acquis de l'expérience :

permet d'obtenir un diplôme selon le cadre fixé par la loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 et la note de service DGER/SDES/N2003-2003 du 7 janvier 2003.

Tous les diplômes inscrits au répertoire national des certifications professionnels (RNCP) sont concernés. « *Peuvent faire l'objet d'une demande de validation des acquis de l'expérience l'ensemble des activités salariées, non salariées ou bénévoles exercées de façon continue ou non, pendant une durée totale cumulée d'au moins trois ans et en rapport avec le diplômes ou titre à finalité professionnelle ou le certificat de qualification pour lequel la demande est déposée.* » (Art. R 335-6 du code de l'éducation).

Les acquis de l'expérience sont appréciés par un jury spécifique VAE sur la base du dossier remis par le candidat et d'un entretien du jury avec celui-ci.

Chaque candidat se voit proposer une aide méthodologique pour constituer son dossier.

Il est possible de bénéficier d'un congé de validation des acquis de l'expérience.

La validation des acquis (VAE)

dans les établissements de l'enseignement supérieur
agronomique, vétérinaire et de paysage

Envoi du dossier de recevabilité VAE 1
et des pièces justificatives à un établissement
de l'enseignement supérieur agricole

Participation à l'entretien d'orientation
et de conseil

*Réorientation si
le projet ou le diplôme
ne correspond pas*

Réception du guide d'élaboration
du dossier VAE 2

Possibilité d'être accompagné
pour la rédaction du dossier VAE 2*

* Coût à titre indicatif de
l'accompagnement pour l'année
2016/2017 : 1 500€ en cas de
prise en charge financière par
un organisme, 900€ autrement

Dépôt du dossier VAE 2 et paiement
des droits d'inscription**

** Droits d'inscription au diplôme
définis annuellement par arrêté
du ministère en charge
de l'agriculture (1 584€ pour
2016/2017)

JURY VAE
Entretien sur la base du dossier VAE 2

Non validation

Validation totale
Obtention du diplôme

Validation partielle :
préconisations du jury
pour valider les acquis
manquants

2^e jury VAE

Non validation

Validation totale
Obtention du diplôme

Les responsables VAE dans chaque établissement

ÉTABLISSEMENT	NOMS	COURRIELS
AGROCAMPUS OUEST	M ^{me} Vandenkoornhuysse (Ingénieur agronome / agroalimentaire) M. Boulanger (Ingénieur paysagiste / horticulture)	christine.vandenkoornhuysse@agrocampus-ouest.fr francois.boulanger@agrocampus-ouest.fr
AgroParisTech	M ^{me} Maroille (Ingénieur) M ^{me} Issartel (Ingénieur) M ^{me} Duvaux-Ponter (Doctorat)	fabienne.maroille@agroparistech.fr myriam.issartel@agroparistech.fr christine.duvaux_ponter@agroparistech.fr
Agrosup Dijon	M ^{me} Bénas	delphine.benas@agrosupdijon.fr
Bordeaux Sciences Agro	M ^{me} Garcia	emilie.garcia@agro-bordeaux.fr
ENGEES	M. Dessez	pierre-jean.dessez@engees.unistra.fr
ENSFEA	M ^{me} Borin	christiane.borin@educagri.fr
ENSP	M ^{me} Laulier	v.laulier@ecole-paysage.fr
Montpellier SupAgro	M. Boge	antoine.boge@supagro.fr
ONIRIS	M. Blanloeil	yves.blanloeil@oniris-nantes.fr
VetAgro Sup	M ^{me} Vidal	sandrine.vidal@vetagro-sup.fr
École supérieure du bois	M. Graff	francois.graff@coledubois.fr
École d'Ingénieurs de Purpan	M. Kleiber	didier.kleiber@purpan.fr
École supérieure d'agriculture d'Angers	M. Peyrieux	a.peyrieux@groupe-esa.com
UniLaSalle Beauvais	M ^{me} Sylvano	agnes.sylvano@unilasalle.fr
Institut supérieur d'agriculture de Lille	M. Malesys	s.malesys@isa-lille.fr
ISARA Lyon	M. Gay	agay@isara.fr